



METROPOLITAN

# METROPOLITAN SYSTEMS **Complete**<sup>TM</sup> Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)  
Date d'émission: Mars 12, 2025 Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : METROPOLITAN SYSTEMS **Complete**<sup>TM</sup> Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésif  
Restrictions d'emploi : Aucune donnée disponible

#### 1.3. Fournisseur

Metropolitan Hardwood Floors, Inc.  
811 Cliveden Avenue  
Delta, BC V3M 5R6  
Canada  
T 1-800-992-3163

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Canada & USA Toll Free - CHEMTREC 1-800-424-9300;  
Numéro local pour les appels à l'étranger – CHEMTREC +1 703-527-3887

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc.
Calcium carbonate	n° CAS: 471-34-1	50 – 70
Sodium borosilicate	n° CAS: 50815-87-7	1 – 5
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	n° CAS: 14808-60-7	0,1 – 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Remarques : \*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
Premiers soins général	: Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucune donnée disponible.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO <sub>2</sub> , pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
--------------------------------	---

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Aucune donnée disponible.
------------------------------------	-----------------------------

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Calcium carbonate (471-34-1)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Calcium carbonate (Aragonite, Calcite, Marble, Vaterite)
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser les horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.
Référence réglementaire	Règlement de l'Alberta 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Calcium carbonate
VEMP	10 mg/m <sup>3</sup> Td
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Limestone (calcium carbonate)
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Règlement sur la santé et la sécurité au travail, Nu Reg 003-2016 (Modification R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Limestone (calcium carbonate)
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Règlement sur la santé et la sécurité au travail R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Limestone (calcium carbonate)

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Calcium carbonate (471-34-1)</b>	
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 2020. Chapitre S-15.1 Règl. 10
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	CALCIUM CARBONATE
OSHA PEL TWA	5 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Quartz (SiO<sub>2</sub>) (14808-60-7)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica-Crystalline: Quartz
LEMT TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> Particules respirables
Notations et remarques	Cancérogénicité A2
Référence réglementaire	Règlement de l'Alberta 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica - Crystalline, Quartz
VEMP	0,1 mg/m <sup>3</sup> Rd
Notations et remarques	C2, EM
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica, Crystalline - alpha quartz
LEMT TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> Respirable
Notations et remarques	Catégorie de cancérogénicité A2 de l'ACGIH ; cancérogène de groupe 1 du CIRC
Référence réglementaire	Directives SST Partie 5 : Agents chimiques et agents biologiques (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica cristalline - quartz
LEMT TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (R - particules respirables)
Notations et remarques	Base TLV® : Fibrose pulmonaire ; cancer du poumon. Notations : A2 (suspecté d'être cancérogène pour l'humain)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica cristalline - quartz
LEMT TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (R - particules respirables)
Notations et remarques	Base TLV® : Fibrose pulmonaire ; cancer du poumon. Notations : A2 (suspecté d'être cancérogène pour l'humain)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica cristalline - quartz
LEMT TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (R - particules respirables)
Notations et remarques	Base TLV® : Fibrose pulmonaire ; cancer du poumon. Notations : A2 (suspecté d'être cancérogène pour l'humain)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica - Crystalline: Quartz
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
Notations et remarques	Substance désignée
Référence réglementaire	Règlement sur la santé et la sécurité au travail, Nu Reg 003-2016 (Modification R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica - Crystalline: Quartz
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
Notations et remarques	Substance désignée
Référence réglementaire	Règlement sur la santé et la sécurité au travail R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Silica, Crystalline - Quartz
LEMT LMPT	0,1 mg/m <sup>3</sup> (R - Fraction respirable)
Référence réglementaire	Limites d'exposition professionnelle de l'Ontario en vertu du Règlement 833

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Quartz (SiO<sub>2</sub>) (14808-60-7)

#### Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silica cristalline - quartz
LEMT TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (R - particules respirables)
Notations et remarques	Base TLV® : Fibrose pulmonaire ; cancer du poumon. Notations : A2 (suspecté d'être cancérigène pour l'humain)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

#### Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silica - Cristalline: Quartz
LEMT TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
Notations et remarques	Substance désignée
Référence réglementaire	Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 2020. Chapitre S-15.1 Règl. 10

#### USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silica cristalline - quartz
ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup> (R - particules respirables)
Remarque (ACGIH)	Base TLV® : Fibrose pulmonaire ; cancer du poumon. Notations : A2 (suspecté d'être cancérigène pour l'humain)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

#### USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Quartz (Respirable) (Silica: Crystalline)
Remarque (OSHA)	Tableau Z-3. Pour OSHA PEL (TWA) : Utiliser les formules : (250 / (%SiO <sub>2</sub> +5)) pour mppcf et (10 mg/m <sup>3</sup> / (%SiO <sub>2</sub> +2)) pour mg/m <sup>3</sup> . Source du numéro CAS : eCFR Tableau Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	Tableau Z-3 annoté de l'OSHA sur les poussières minérales

## 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucune donnée disponible.

## 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection

### Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : Pâte.

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Couleur	: Blanc
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,44 g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune donnée disponible.
Matières incompatibles	: Aucune donnée disponible.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

#### Quartz (SiO<sub>2</sub>) (14808-60-7)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
-------------	------------------------------

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Quartz (SiO<sub>2</sub>) (14808-60-7)

Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
--	---

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non applicable
Voies d'exposition possibles	: Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucune donnée disponible.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Déchet non dangereux. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Non applicable	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>			
Non applicable	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé

# METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
Non applicable	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
Non applicable	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non applicable	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**TMD**

Non applicable

**DOT**

Non applicable

**IMDG**

Non réglementé

**IATA**

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

**Calcium carbonate (471-34-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

**Sodium borosilicate (50815-87-7)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada | Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAC) de la loi

**Quartz (SiO<sub>2</sub>) (14808-60-7)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

**Calcium carbonate (471-34-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

**Sodium borosilicate (50815-87-7)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

# METROPOLITAN SYSTEMS **Complete**™ Modified Silane Wood Flooring Adhesive (MSC – Modified Silane)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### **Quartz (SiO<sub>2</sub>) (14808-60-7)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## **SECTION 16: Autres informations**

Date d'émission : Mars 12, 2025

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ce produit est une marque privée de Metropolitan Hardwood Floors, Inc. Les informations présentées ici sont basées sur une FDS originale préparée le 6 février 2025 par le fabricant et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Metropolitan Hardwood Floors, Inc. décline expressément toute responsabilité quant à la fiabilité de ces données et ne saurait être interprétée comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. Pour plus de détails sur la garantie limitée, consultez [metrofloors.com](http://metrofloors.com).